

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N°71-248 du 6 décembre 1971

portant nomination de Mr Michel ASSOGBA,
Administrateur, en qualité de Secrétaire
Général de l'Université. -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°70-217/CP/MEN du 21 août 1970, portant création et organisation de l'Université et des enseignements supérieurs au Dahomey ;
Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. Michel ASSOGBA, Administrateur, est nommé
Secrétaire Général de l'Université.

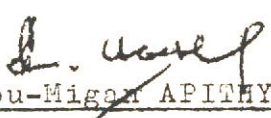
ARTICLE 2.- L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à sa fonction.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Conseil Présidentiel

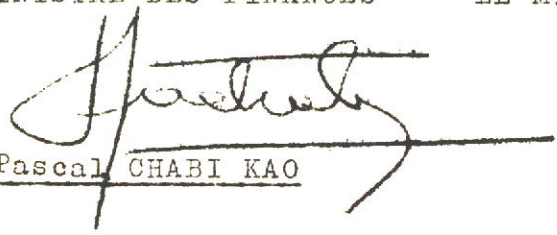
Fait à COTONOU, le 6 décembre 1971


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN


Sourou-Migan APITHY

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,


Pascal CHABI KAO


Edmond DOSSOU-YOVO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MEN 5 - DGE 4 - Université 2 - SGG 4
Ministères 11 - HC 2 - CESD 1 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - Intéressé 1
IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc., JORD 6 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DI 8.
DFP + s/dtions 6.